

## SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET JURIDIQUESDIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL

DECRET N° 75/385 du 26/8/75  
portant nomination du Commandant  
FERRET Mathias en qualité d'Attaché  
Militaire Naval et de l'Air près  
l'Ambassade de la République Populaire  
du Congo à PEKIN (CHINE).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

- VU - La Constitution du 24 Juin 1973 ;
- VU - La loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU - Le Décret 61/143 du 17 Juin 1961 portant statut commun des Cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
- VU - Le Décret 66/31 du 17 Janvier 1966 fixant le régime de rémunération du personnel militaire attaché aux Ambassades du Congo à l'Étranger ;
- VU - Vu le Décret 75/337 du 19 Juillet 1975 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères ;
- VU - Le Décret 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Étranger ;
- VU - Le Rectificatif n° 70/125 du 21 Avril 1970 du Décret 66/31 du 17 Janvier 1966 ;
- VU - Le Décret 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunération applicables aux Agents diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste à l'Étranger et aux Ambassadeurs itinérants.

SUR PROPOSITION DU COMITÉ DE DÉFENSE

D E C R E T E :

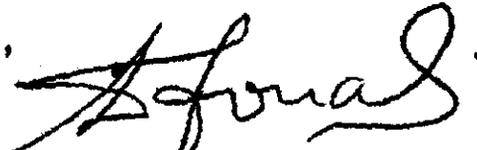
Article 1er. - Le Commandant FERRET Mathias est nommé Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à PEKIN (République Populaire de Chine).

.../...

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre Délégué du Conseil d'Etat, chargé du Département de la Défense Nationale et de la Sécurité et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

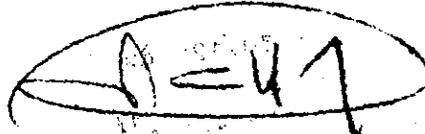
Fait à Brazzaville, le 26 Août 1975

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,



Commandant Marien NGOUABI.-

Le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement



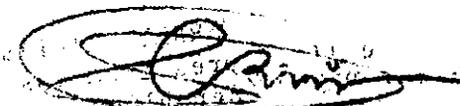
R. LOPES.-

Le Ministre des Affaires Etrangères



David Charles GANAO.-

Le Ministre des Finances



S. OKABE.-

Le Ministre, Délégué du Conseil  
d'Etat, chargé du Département de  
la Défense Nationale et de la  
Sécurité,



Colonel YHOMBY-OPANGO Joachim.-